

Se donner les moyens d'agir pour préserver la santé de la population et celle des finances publiques

Consultations prébudgétaire 2021
Ville de Montréal

AOÛT 2020


coalitionpoids
québécoise sur la problématique du

Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

 **CONSEIL** **SYSTÈME**
ALIMENTAIRE
MONTRÉALAIS

Avant-propos

Coalition québécoise sur la problématique du poids

La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec, a pour mandat de revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie, qui contribuent à prévenir les problèmes de poids et les maladies chroniques.

La Coalition Poids réunit les appuis de **700 partenaires** issus du monde municipal, scolaire, de la santé, de la recherche, de l'environnement, de la nutrition et de l'activité physique. La Ville de Montréal est également partenaire de la Coalition Poids depuis 2008.

4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Tél. : 514 598-8058



Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

Conseil du système alimentaire montréalais

Le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM) est une mobilisation intersectorielle qui a comme vision *une alimentation saine, diversifiée, de proximité, abordable et durable pour tous et toutes*. Le Conseil SAM est reconnu comme conseil de politique alimentaire par l'agglomération de Montréal, et fait aussi partie de Montréal – Métropole en santé, soit la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie pour la région de Montréal.

Le Conseil SAM vient de conclure un exercice de planification stratégique qui a mobilisé plus de 200 parties prenantes en alimentation à Montréal. Le fruit de ce processus est un plan d'action intégré qui a parmi ces objectifs de Promouvoir l'utilisation des instruments économiques pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire montréalaise, et notamment Développer un plaidoyer montréalais en faveur de la taxation des boissons sucrées (objectif 4.12.1).

7200, rue Hutchison, bureau 304
Montréal (Québec) H3N 1Z2
Tél : 514 952-3505



Sommaire

Au Québec, comme à Montréal, la prévalence du surpoids, de l'obésité et des maladies chroniques y étant associée est alarmante. Selon deux rapports de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le fardeau de l'obésité est estimé à 2,9 milliards de dollars par année^{1,2}. Il s'agit de coûts majeurs qui continuent malheureusement de progresser d'année en année. D'ici 2050, l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dépenseront annuellement, en moyenne, 8,4 % de leur budget en santé pour les conséquences associées au surpoids³.

Devant les défis d'ordre économique auxquels les Québécois.es sont confrontés.es, il est impératif d'investir dans la prévention des maladies associées à l'obésité, comme le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète, en permettant à la population d'avoir accès à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif. Chaque dollar investi en prévention de l'obésité aurait un rendement économique multiplié par six⁴.

Les projections suggèrent qu'en 2023, c'est un adulte sur 5 qui sera obèse à Montréal⁵. Avec une telle prévalence, il est clair qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème relevant de la responsabilité individuelle. L'implication des municipalités est donc essentielle. Même si la santé n'est pas une compétence qui relève de ces dernières, elles peuvent néanmoins poser des actions concrètes dans le respect de leurs pouvoirs pour assurer et maintenir la santé de tous leurs citoyens. Devant l'ampleur de la problématique et des impacts socioéconomique, la Ville doit concevoir la prévention de l'obésité et des maladies qui y sont associées comme une priorité.

Ainsi, dans une perspective de relance économique, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) et le Système alimentaire montréalais (SAM) recommandent à la Ville de Montréal de favoriser les saines habitudes de vie des Montréalais en :

- étudiant la faisabilité d'instaurer une mesure fiscale sur les boissons sucrées ;
- facilitant l'accès aux aliments sains pour tous.

La Ville de Montréal doit continuer à faire preuve de leadership et à inspirer l'action municipale par la mise en place de politiques publiques fortes et d'environnements favorables aux saines habitudes de vies.

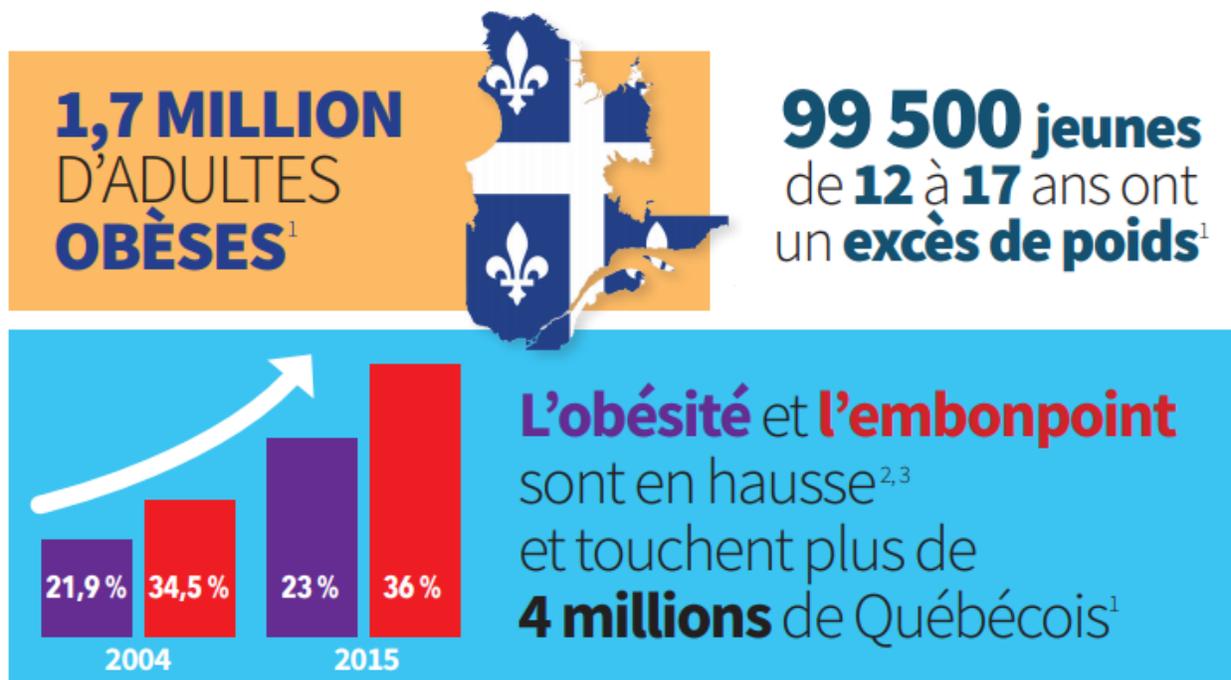
Table des matières

Avant-propos.....	ii
Sommaire.....	iii
Prévenir l'obésité pour la santé de la population et des finances publiques.....	5
L'obésité à Montréal.....	6
L'impact de la COVID-19 sur les habitudes de vie des Montréalais.es.....	6
Soutenir les saines habitudes de vie des Montréalais.....	8
Le rôle des villes pour les saines habitudes de vie.....	8
Nos recommandations.....	9
1. Étudier la faisabilité d'instaurer une mesure fiscale sur les boissons sucrées.....	9
S'inspirer des mesures internationales.....	10
2. Faciliter l'accès aux aliments sains pour tous.....	12
Augmenter l'accès aux fontaines d'eau publiques.....	12
Se donner les moyens d'agir pour préserver la santé de la population et celle des finances publiques.....	13
Références.....	14

Prévenir l'obésité pour la santé de la population et des finances publiques

En 2003, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié d'« épidémie » la crise de santé publique que représente l'augmentation de l'obésité et des maladies qui lui sont associées⁶. Cette problématique touche tous les groupes d'âge. Il est d'ailleurs alarmant de constater que de plus en plus d'enfants et d'adolescents obèses développent des maladies cardiovasculaires et métaboliques, une situation autrefois uniquement observée chez les adultes. La présence prématurée de ces maladies altère grandement la santé des jeunes et entraîne une morbidité et une mortalité accrues à l'âge adulte. Cela affecte non seulement les coûts de santé, mais également la productivité de la population active. Rappelons que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) estime que l'obésité des adultes coûte **2,9 milliards de dollars par année aux contribuables québécois**^{7,8,9}.

Reconnaissant l'ampleur, le fardeau et la menace sur l'économie que représentent les maladies associées à l'obésité, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) presse les gouvernements à revoir leurs politiques publiques actuelles et mettre en place de nouvelles politiques publiques plus fortes pour s'attaquer à la problématique¹⁰.



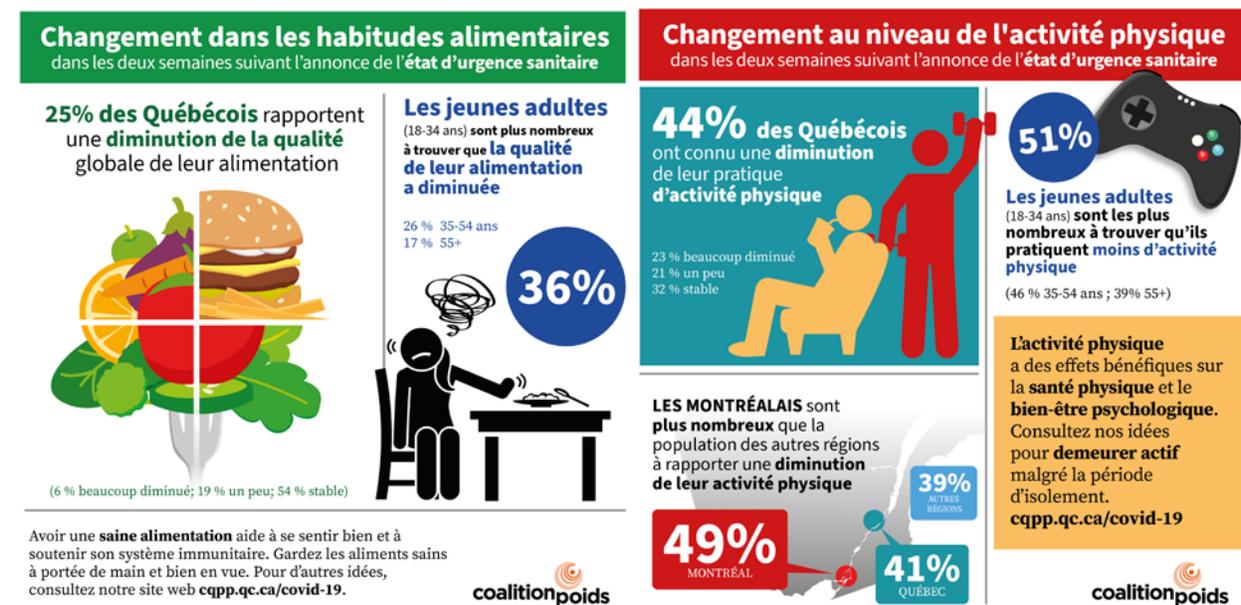
Infographie : https://www.cqpp.qc.ca/app/uploads/2018/08/InfographieObesite_web-2.pdf

L'obésité à Montréal

Lorsque comparée aux autres régions, la prévalence de l'obésité à Montréal est relativement moindre, mais celle-ci ne fait pas exception. Près de 60 % de la population masculine et plus de 40 % de la population féminine est en surpoids et c'est un quart de millions de Montréalais.es qui sont obèses¹¹. Selon une analyse des données de l'enquête TOPO, habiter à une grande distance du centre-ville est associé avec l'obésité¹². De ce fait, on note de grands écarts entre les différents secteurs de la Ville. D'ailleurs Montréal-Nord présente la plus grande prévalence d'obésité avec 24 % sur son territoire. En tenant compte des coûts humains, familiaux et sociaux évitables des maladies liées à l'obésité, il apparaît donc urgent d'agir et de poser des gestes concrets pour prévenir l'obésité.

L'impact de la COVID-19 sur les habitudes de vie des Montréalais.es.

Les bouleversements engendrés par la pandémie sont nombreux et les effets sur les habitudes de vies et de consommation de la population sont inquiétants. Déjà, dans les deux semaines suivant l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, 25 % des Québécois.es rapportaient une diminution de la qualité globale de leur alimentation et le tiers indiquaient consommer davantage de malbouffe (boissons sucrées, bonbons, croustilles et frites)¹³. Au niveau de l'activité physique, les Montréalais.es étaient les plus nombreux (49 %) à rapporter une baisse de leur pratique d'activité physique, contrairement à 41 % pour la région de Québec¹⁴. La COVID-19 a particulièrement touché Montréal, soulignant ainsi l'importance de la santé qui pourrait bien être affectée à long terme pour de nombreux Montréalais. Considérant qu'il y a déjà 1,7 million d'adultes obèses au Québec, la crise actuelle risque d'amplifier la situation déjà complexe.



Des milieux de vie obésogènes

La responsabilité de la progression de l'embonpoint et de l'obésité dans l'ensemble des classes socio-économiques ne peut être attribuée qu'aux individus. Les habitudes de vie et de consommation sont en partie modelées par l'environnement dans lequel ils évoluent, comme illustrées ci-dessous.



Infographie : https://www.cqpp.qc.ca/app/uploads/2018/08/InfographieObesite_web-2.pdf

L'obésité et plusieurs maladies pourraient être évitées avec un mode de vie physiquement actif et une alimentation de meilleure qualité. L'environnement influence fortement les choix des Montréalais. Actuellement, il n'est pas toujours favorable à un mode de vie sain et il doit être bonifié.

- Chez les jeunes, on observe une diminution de la pratique d'activité physique et une diminution de leur condition physique, leurs capacités cardiovasculaires et leurs habiletés motrices¹⁵.
- Les Montréalais ne consomment pas suffisamment de légumes et de fruits.
- Les aliments ultra-transformés, souvent riches en sucre, en sodium et en gras saturés, occupent une place trop importante dans le panier d'épicerie des Montréalais¹⁶.
- Les boissons sucrées sont surconsommées, particulièrement chez les jeunes¹⁷.
- Le marché des boissons sucrées est vigoureux et en constante évolution. En en supermarché, l'espace-tablette occupé par les boissons gazeuses et les boissons à saveur de fruits mesure 20 mètres (65 pieds) en moyenne et jusqu'à 135 pieds, ce qui équivaut à la longueur d'une à deux allées de quilles. Cet espace-tablette est malheureusement plus grand dans les supermarchés situés en milieu défavorisé¹⁸.

Soutenir les saines habitudes de vie des Montréalais

Dans les dernières années, par ces plans d'actions et politiques, la Ville de Montréal a démontré sa volonté de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la saine alimentation. Il est nécessaire de poursuivre les efforts.

Les données disponibles de l'offre alimentaire dans les établissements municipaux et lors des événements publics révèlent que de nombreuses améliorations sont requises, en effet :

- pour la moitié des Québécois, il est plus facile de trouver une boisson sucrée qu'une fontaine d'eau dans les lieux publics¹⁹;
- l'offre alimentaire est souvent composée d'une majorité d'aliments peu nutritifs (hot-dogs, hamburgers, frites, club sandwiches, boissons sucrées, etc.);
- l'accès physique et économique aux aliments sains est insuffisant.

Le rôle des villes pour les saines habitudes de vie

Les municipalités jouent un rôle stratégique dans la prévention de l'obésité et des maladies chroniques, car leurs interventions et décisions ont des impacts immédiats sur les milieux de vie et les habitudes des citoyens. La façon dont les municipalités sont aménagées, les différentes politiques et certains règlements municipaux peuvent influencer le quotidien des citoyens. La *Politique gouvernementale de prévention en santé* vise d'ailleurs que « 90 % des municipalités adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ».

Déjà, depuis plusieurs années, des arrondissements montréalais font preuve de leadership et ont réalisé des changements dans l'offre alimentaire qu'ils proposaient à leurs citoyens. Leur désir de ne pas contribuer à la promotion de malbouffe et de favoriser l'accès à la saine alimentation pour leurs citoyens s'est manifesté de diverses façons : nouveau menu sans friture, modification de zonage pour interdire la présence de restauration rapide dans certains secteurs, ajout de fontaines d'eau dans les lieux publics, retrait des boissons énergisantes dans les machines distributrices appartenant à la Ville, politiques alimentaires, soutien à l'agriculture urbaine, jardins communautaires, marchés publics, etc. De plus, rappelons que la Ville de Montréal a adopté une motion sur le retrait progressif de la vente de boissons sucrées dans les bâtiments municipaux, tout en améliorant l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics. En 2018, Montréal s'est également dotée d'un conseil de politiques alimentaires, le *Conseil du système alimentaire montréalais*.

Nos recommandations

Une population en santé est une source de dynamisme, d'innovation et de richesse qu'on ne peut se passer. Pour obtenir des résultats concrets en prévention de l'obésité et des maladies chroniques et assurer une relance économique saine et durable, la Coalition Poids et le SAM invite la Ville de Montréal à mettre en place les mesures suivantes.

1. Étudier la faisabilité d'instaurer une mesure fiscale sur les boissons sucrées

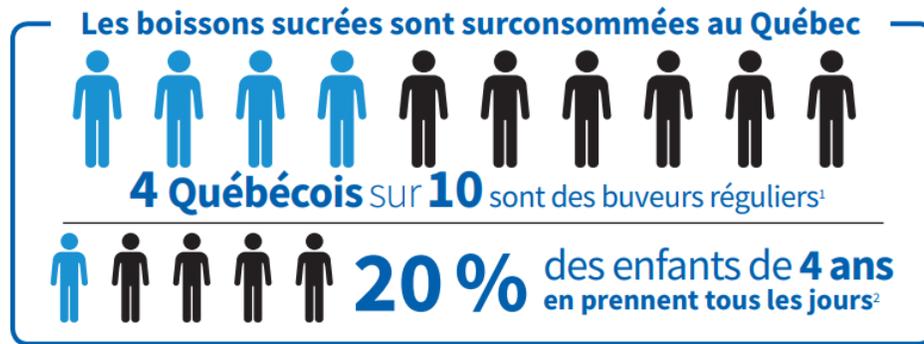
Les boissons sucrées, qu'on définit généralement comme toute boissons non alcoolisées, gazéifiées ou non, contenant des sucres ajoutés, sont surconsommées et constituent la principale source de sucre ajouté dans l'alimentation. Son impact nuisible sur la santé et l'environnement est bien documenté. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 4 Québécois.es sur 10 sont des consommateurs réguliers de boissons sucrées. La surconsommation de boissons sucrées a des répercussions néfastes sur la santé, et ce, indépendamment du poids de la personne. Leur consommation régulière contribue à l'obésité, au diabète de type 2, aux maladies cardiovasculaires, à 14 types de cancer, à la carie et l'érosion dentaire.

Parmi les boissons avec sucre ajouté, on retrouve :

- les boissons gazeuses ;
- les boissons aux fruits, type *punchs* et *cocktails* ;
- les boissons pour sportifs (ex. : *Gatorade*, *Powerade*, etc.) ;
- les boissons énergisantes (ex. : *Red Bull*, *Monster*, etc.) ;
- les eaux vitaminées ;
- les thés et cafés froids préparés et prêts à la consommation ;
- les breuvages laitiers aromatisés.



L'industrie des boissons sucrées élabore des plans marketing étoffés pour maximiser la consommation de ses produits, notamment auprès des jeunes. Constamment en rabais, les boissons sucrées sont partout : épicerie, dépanneur, machines distributrices, stations-service, restaurants, cinémas, arénas, centres sportifs, écoles, universités, hôpitaux, pharmacies, gares, parcs, etc. L'environnement influence nos décisions alimentaires : plus un aliment est disponible, plus il risque d'être sélectionné par un consommateur.



Dans les milieux défavorisés de Montréal, on observe une consommation plus élevée de boissons sucrées et un plus grand nombre de maladies chroniques que dans les quartiers très favorisés. Selon l'enquête TOPO, 10 % des élèves de 6^e année provenant de milieux favorisés et 20 % de ceux provenant de milieux défavorisés consomment des boissons sucrées, grignotines et sucreries chaque jour. Au secondaire, 26 % des élèves montréalais consomment une boisson sucrée au moins une fois par jour en 2010-2011.

S'inspirer des mesures internationales

Considérant les investissements colossaux en marketing, la publicité mobilisant des techniques de neuromarketing¹, l'omniprésence de ce produit et les messages promotionnels attribuant, à tort, des propriétés de santé et bien-être (ex. : eaux « vitaminées », boissons dites « énergisantes », etc.), **l'industrie des boissons sucrées contribue à la surconsommation de ses produits**. Dès lors, elle partage une responsabilité des problèmes et des coûts de santé associés à la consommation de ses produits. Cette industrie est **redevable à la société, qui assume présentement l'ensemble des conséquences** de cette problématique de santé publique associée à ces produits.

Jugée efficace par l'OMS, la taxation des boissons sucrées contribue à la fois à la santé de la population et celle des finances publiques. Il s'agit d'une solution gagnante permettant d'assurer une meilleure santé de la population, de réduire la pression sur le système de santé, de permettre des économies substantielles et de générer rapidement des revenus à investir en prévention. D'ailleurs, l'INSPQ qualifie cette mesure de prometteuse pour le contexte québécois, elle permettrait de diminuer la consommation des boissons sucrées et ultimement favoriser la saine alimentation²⁰.

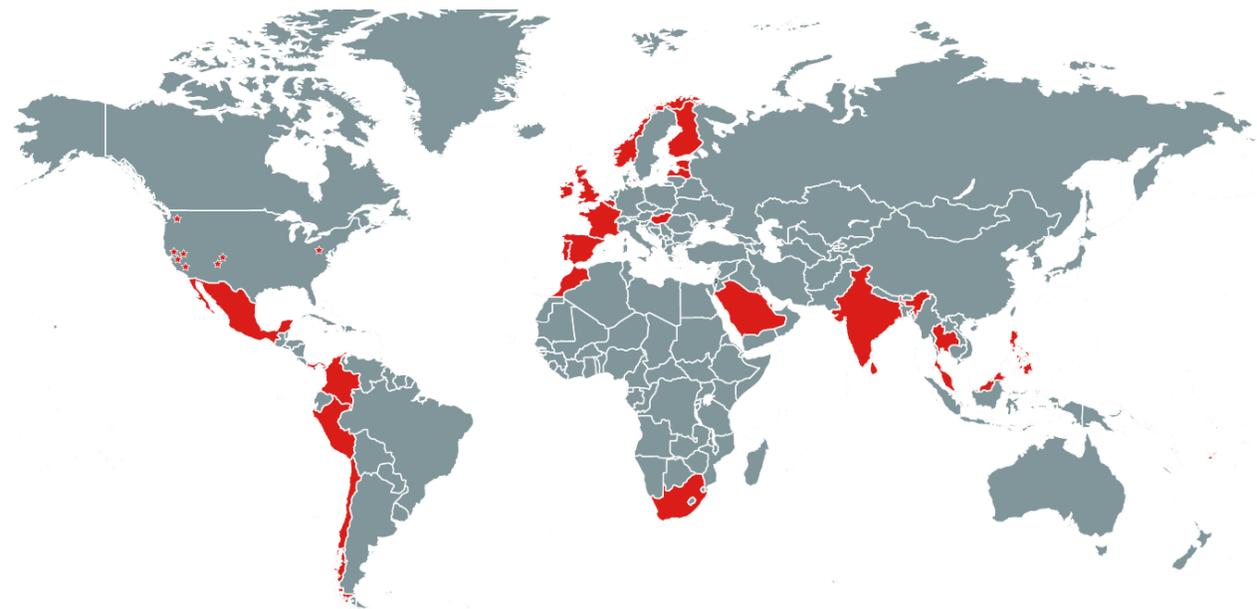
Pour réduire l'attrait des boissons sucrées et leur surconsommation, la Coalition Poids et le SAM invitent la Ville de Montréal à **étudier la possibilité d'instaurer une mesure fiscale sur les boissons sucrées**. Une telle mesure, permettrait d'envoyer un **signal clair** aux Montréalais notamment pour dissuader la surconsommation de ces bonbons liquides, en plus de générer des **revenus** pour assurer l'accès à une saine alimentation et une saine hydratation (ex : coupons alimentaires, cuisines collectives, fontaines d'eau publiques).

¹ Techniques de marketing faisant appel aux émotions et au subconscient.

En termes d'acceptabilité sociale, selon un tout récent sondage mené pour le compte de la Coalition Poids en juin 2020, **2 Québécois sur 3 sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées et énergisantes réinvesties en prévention de l'obésité et des maladies chroniques**. Les Montréalais sont même davantage favorables à mesure comparativement aux autres régions du Québec.

Un sondage, mené par la Coalition Poids, en 2018, révèle qu'un Québécois sur deux trouve plus facile de repérer des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau lorsqu'il a soif dans un lieu public. Pour permettre aux citoyens d'opter réellement pour un choix sain et écoresponsable, il est nécessaire de réduire l'accès aux boissons sucrées et de rendre l'eau de l'aqueduc accessible en tout temps, dans des lieux stratégiques.

Plusieurs juridictions ont adopté une taxe sur les boissons sucrées avec succès. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure. Les expériences internationales nous ont démontré la pertinence d'une telle mesure comme levier de résilience durant la pandémie. En effet, **les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'être très réactif pendant la crise de la COVID-19 pour aider les ménages plus vulnérables. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir 6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin**. En place depuis 2018, les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement dédiés pour l'accès à une saine alimentation et pour des programmes éducatifs offerts aux familles à faibles revenus. Similairement, **la Ville de San Francisco a dédié 1,65 millions de ses revenus depuis le mois de mai pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie**.



Taxe sur les boissons sucrées dans le monde

AMÉRIQUES : États-Unis (Seattle, San Francisco, Albany, Berkeley, Oakland, Boulder, Philadelphie, Nation navajo) • Bermudes • Mexique • Dominique • Barbade • Colombie • Pérou • Chili • Panama

EUROPE : Norvège • Finlande • Estonie • Lettonie • Royaume-Uni • Irlande • Belgique • France • Hongrie • Espagne (Catalogne) • Portugal • Maroc • Sainte-Hélène

AFRIQUE, MOYEN-ORIENT, ASIE DU SUD-EST : Arabie Saoudite • Bahreïn • Qatar • Émirats arabes unis • Inde • Sri Lanka • Thaïlande • Malaisie • Maldives • Maurice • Afrique du Sud

PACIFIQUE OCCIDENTAL : Brunéi • Philippines • Îles Cook • Fidji • Palaos • Polynésie française • Kiribati • Nauru • Samoa • Tonga • Vanuatu

Source: Global Food Research Program – University of North Carolina at Chapel Hill

Ainsi, une mesure fiscale sur les boissons sucrées dont les sommes sont réinvesties dans l'accès aux aliments sains est une des mesures à explorer pour Montréal, puisqu'elle :

- cible un produit non essentiel et nuisible;
- vise à améliorer la santé des Montréalais;
- s'inspire d'une mesure fiscale mise en œuvre avec succès par d'autres législations.

2. Faciliter l'accès aux aliments sains pour tous

En raison de conditions socio-économiques difficiles, **13,6% des ménages montréalais, soit 234 500 personnes, vivent de l'insécurité alimentaire**, c'est-à-dire qu'il ne bénéficie pas d'un accès permanent à une nourriture de qualité en quantité suffisante²¹. La pandémie de COVID-19 a d'ailleurs aggravé cette proportion de personnes vulnérables se retrouvant en situation d'insécurité alimentaire. D'ailleurs, une publication récente de l'INSPQ nous indiquait que ce sont les résidents de la région métropolitaine de Montréal qui seraient le plus touchés²². Ainsi, il est essentiel de remédier à cette situation. L'accès à des commerces qui offrent des aliments sains, diversifiés et à bon prix (ex. : supermarchés, fruiteries, marchés publics, kiosque à la ferme, etc.) est nécessaire pour favoriser la consommation de fruits et légumes.

Un autre moyen d'assurer l'accès aux aliments sains pour tous est de faciliter l'agriculture citoyenne. La Ville de Montréal a d'ailleurs pris position en ce sens, le 30 avril dernier, en annonçant la réouverture des jardins communautaires malgré la crise sanitaire²³. Que ce soit un jardin collectif, communautaire, individuelle, **le jardinage a de multiples bienfaits sur la santé physique et mentale**²⁴. Nombreux sont les Montréalais qui n'ont pas accès à une cours ou un espace pour cultiver. Ceux-ci dépendent entièrement de l'offre de la Ville en matière de jardins communautaires ou collectifs. De longues listes d'attentes pour ceux-ci constituent un frein à la pratique du jardinage pour plusieurs. Pourtant, au sein d'une communauté, en plus des bienfaits santé, les jardins communautaires ont le potentiel d'augmenter la qualité de vie des personnes ainsi que d'augmenter le capital social au niveau local. Ils constituent des occasions d'interactions sociale et intergénérationnelles contribuant au bien-être des résidents. Ainsi, la Ville de Montréal aurait avantage à augmenter son offre pour la santé de sa population.

Augmenter l'accès aux fontaines d'eau publiques

Pour réduire la consommation de boissons sucrées, l'eau municipale doit devenir la boisson principale au quotidien et le premier réflexe lorsque survient la soif. Elle doit être facilement disponible et repérable.

Améliorer l'accès à l'eau potable gratuite a le potentiel d'être bénéfique pour la santé et la qualité de vie, la réduction des déchets et la gestion sensée de l'eau municipale. Elle permet aussi aux citoyens de s'hydrater plus facilement lors de canicules, en plus de leur offrir un véritable choix santé, économique et écoresponsable aux citoyens.

Le *Plan d'action pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau* du Ministère de la Santé et des Services sociaux vise l'intégration de mesures municipales afin de réduire la consommation de boissons avec sucre ajouté tout en valorisant la consommation de l'eau, principalement celle de l'aqueduc.

Dans la conception de milieux favorables, permettre à la population de demeurer bien hydratée est une mesure incontournable. Elle permet d'offrir à tous une chance égale d'adopter de saines habitudes d'hydratation, évitant ainsi d'augmenter les écarts entre les différentes communautés. Promouvoir la consommation d'eau et réduire l'offre de boissons sucrées contribuent à un système alimentaire sain, durable et équitable.

Se donner les moyens d'agir pour préserver la santé de la population et celle des finances publiques

En somme, la COVID-19 réitère certainement l'urgence de hausser les investissements en prévention des maladies chroniques et de l'obésité pour assurer une meilleure résilience de la population et pour réduire la pression sur les finances publiques. Chaque dollar dédié en prévention offre un excellent retour sur l'investissement. L'application d'une mesure fiscale sur les boissons sucrées réduirait l'impact des stratégies de prix de l'industrie et enverrait un message clair qu'il s'agit de produits d'exceptions. Celle-ci permettrait de contribuer à une meilleure santé pour la population !

Références

- ¹ Institut national de santé publique du Québec (2015). Les conséquences économiques associées à l'obésité et à l'embonpoint au Québec : les coûts liés à l'hospitalisation et aux consultations médicales. Repéré le 7 février 2017 au http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1922_Consequences_Economiques_Obesite.pdf
 - ² Institut national de santé publique du Québec (2015). Les conséquences économiques associées à l'obésité et l'embonpoint au Québec : les coûts liés à la consommation de médicaments et à l'invalidité. Repéré le 7 février 2017 au <https://www.inspq.qc.ca/publications/2035>
 - ³ Organisation de coopération et de développement économiques (2019). Le lourd fardeau de l'obésité- L'économie de la prévention. Repéré le 11 février 2020 au <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/67450d67-en.pdf?expires=1581445037&id=id&accname=guest&checksum=84EB8D11FFD5FC34A869044C07C64B58>
 - ⁴ Organisation de coopération et de développement économiques (2019). Le lourd fardeau de l'obésité- L'économie de la prévention. Repéré le 11 février 2020 au <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/67450d67-en.pdf?expires=1581445037&id=id&accname=guest&checksum=84EB8D11FFD5FC34A869044C07C64B58>
 - ⁵ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal. Regard sur la santé des Montréalais. État de situation – Le surplus de poids chez les Montréalais. *L'Observateur*. No 5. Juin 2015. Repéré le 17 août 2020 au https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Observateur-no5-surplus_poids.pdf
 - ⁶ Organisation mondiale de la Santé (2016). *Obésité et surpoids, aide-mémoire no. 311*. Repéré le 3 février 2017 au <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>
 - ⁷ Institut national de santé publique du Québec. Direction du Développement des individus et des communautés (2013). *Le fardeau économique de l'obésité et de l'embonpoint – Revue de la littérature – Fardeau du poids corporel*. Repéré le 7 février 2017 au https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1750_FardeauEconoObesiteEmbonpoint_RevueLitt.pdf
 - ⁸ Institut national de santé publique du Québec (2015). Les conséquences économiques associées à l'obésité et à l'embonpoint au Québec : les coûts liés à l'hospitalisation et aux consultations médicales. Repéré le 7 février 2017 au http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1922_Consequences_Economiques_Obesite.pdf.
 - ⁹ Institut national de santé publique du Québec (2016). Les conséquences économiques associées à l'obésité et l'embonpoint au Québec : les coûts liés à la consommation de médicaments et à l'invalidité-Mise à jour 2016. Repéré le 7 février 2017 à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2035_obesite_couts_medicaments_invalidite_mise_a_jour_2016.pdf
 - ¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (2019). Le lourd fardeau de l'obésité- L'économie de la prévention. Repéré le 11 février 2020 au <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/67450d67-en.pdf?expires=1581445037&id=id&accname=guest&checksum=84EB8D11FFD5FC34A869044C07C64B58>
 - ¹¹ Institut national de santé publique du Québec (s.d.). L'obésité au Québec : ralentissement de l'augmentation, mais inégalités socio-économiques. Santéscope. Repéré en ligne le 12 août 2020 au <https://www.inspq.qc.ca/santescope/analyses/obesite>
 - ¹² Secteur Surveillance de l'état de santé à Montréal (SÉSAM).(2015). Le surplus de poids chez les Montréalais, État de situation. *L'observateur*, Regard sur la santé des Montréalais, (5). Repéré en ligne au https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Observateur-no5-surplus_poids.pdf
 - ¹³ Sondage web réalisé par Léger, pour le compte de l'Association pour la santé publique du Québec, auprès d'un échantillon représentatif de 1001 répondants du Québec, âgés de plus de 18 ans (du 27 au 29 mars 2020).
-

-
- ¹⁴ Sondage web réalisé par Léger, pour le compte de l'Association pour la santé publique du Québec, auprès d'un échantillon représentatif de 1001 répondants du Québec, âgés de plus de 18 ans (du 27 au 29 mars 2020).
- ¹⁵ Comité scientifique de Kino-Québec (2011). L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir. Québec : Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Gouvernement du Québec. Repéré en ligne le 14 janvier 2013 au http://www.kinoquebec.qc.ca/publications/ActivitePhysique_LeSportEtLesJeunes_AvisCSKQ.pdf
- ¹⁶ INSPQ (2018). L'achat d'aliments ultra-transformés en supermarchés et magasins à grande surface au Québec. Repéré le 15 février 2019 au https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2487_achat_aliments_ultra_transformes.pdf
- ¹⁷ Institut de la statistique du Québec (2017). Qui sont les consommateurs réguliers de boissons sucrées? <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201704-61.pdf>
- ¹⁸ Extenso (2019). Portrait québécois de l'offre des boissons sucrées prêtes à boire et en fontaine libre-service. Repéré le 18 août 2020 au <https://cqpp.qc.ca/fr/nos-interventions/portrait-quebecois-de-loffre-des-boissons-sucrees-prettes-a-boire-et-en-fontaines-libre-service/>
- ¹⁹ Réalisé pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, sondage omnibus web effectué du 7 au 12 mai 2018 par Ipsos auprès d'un échantillon représentatif de 1000 répondants francophones du Québec âgés de 18 ans et plus.
- ²⁰ Institut national de santé publique du Québec (2018). La taxation des boissons sucrées, une mesure de santé publique prometteuse. TOPO : les synthèses de l'équipe Saine alimentation et mode de vie actif. Repéré en ligne le 2 septembre 2020 au https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2430_taxation_boissons_sucrees_mesure_sante_publique_prometteuse.pdf
- ²¹ Direction régionale de santé publique de Montréal. (2019). Réduire l'insécurité alimentaire à Montréal. Les actions de la Direction régionale de santé publique. Repéré en ligne le 24 août 2020 au <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/actualites/nouvelle/reduire-linsecurite-alimentaire-a-montreal/>
- ²² Dube, E., Hamel, D., Rochette, L., Dionne M., Tessier, M. et Plante C. INSPQ. (2020). COVID-19- Pandémie et insécurité alimentaire, Sondages sur les attitudes et comportements de la population québécoise. Repéré en ligne le 12 août 2020 au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3027-sondage-pandemie-insecurite-alimentaire-covid19.pdf>
- ²³ Ville de Montréal. (2020, 30 avril). Communiqué du 30 avril 2020 sur l'ouverture des jardins communautaires : la Ville de Montréal annonce plusieurs mesures pour améliorer la sécurité alimentaire. Repéré en ligne le 12 août 2020 au http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32604&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/communiques
- ²⁴ Paquette, M-C., Plamondon, L., Laberge, C., Lévesque, J. et Montreuil, A. INSPQ. (2020). Ouverture sécuritaire des jardins communautaires. Repéré en ligne le 12 août 2020 au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2982-jardins-communautaires-collectifs-covid19.pdf>
-